

## *Introduction générale*

La raison d'être de cet ouvrage est de confronter, croiser, contraster, voire parfois, corréler l'attitude du Royaume-Uni et de la France vis-à-vis de leurs immigrés et de leur intégration, de 1930 à nos jours. Le choix de faire débiter cet ouvrage en 1930 s'est imposé peu à peu à moi, au fur et à mesure que mon projet s'affinait. Si le champ des comparaisons franco-britanniques en matière d'immigration et d'intégration est loin d'être surchargé, il l'est encore moins pour la période de l'entre-deux-guerres, l'essentiel des études existantes se concentrant sur la période contemporaine. Bien que dans l'entre-deux-guerres la nature de l'immigration fût très différente de ce qu'elle allait être à partir des années 1950, j'ai été frappé, au cours de mon travail préparatoire, par la prégnance de certaines thématiques et par leur convergence de certaines d'entre elles avec la période contemporaine (déchéance de nationalité, préférence nationale ou, encore, expulsions d'étrangers, dans le cas de la France). En outre, faire débiter la période en 1930 présentait l'avantage de montrer que le Royaume-Uni avait considérablement mieux anticipé la décolonisation que la France, ce qui n'allait pas être sans conséquences dans l'élaboration des politiques d'immigration de l'après-guerre et dans l'attitude vis-à-vis de l'immigration coloniale dans les deux pays.

Ces deux pays, en dépit, (ou, peut-être, en raison) de nombre de caractéristiques communes (anciennes grandes puissances coloniales et mondiales puis grands pays d'immigration, populations de taille comparable), font figure de frères ennemis en Europe. À de nombreux égards, ils sont décrits comme étant aux antipodes l'un de l'autre, notamment dans leur appréhension des questions sociales. Les questions migratoires et, encore davantage, d'intégration, illustrent cette opposition.

Ainsi, en France, le modèle d'intégration britannique est volontiers qualifié de « modèle communautariste à l'anglo-saxonne » (« à l'anglo-saxonne » étant suffisant pour le disqualifier d'emblée), alors qu'outre-Manche, le modèle français est fréquemment présenté comme assimilationniste, intolérant, voire

raciste, la politique de laïcité et la distinction entre sphère publique et sphère privée faisant souvent l'objet de simplifications excessives, voire totalement erronées. Si ces raccourcis caricaturaux ne sont pas dénués d'un fond de vérité, ils mériteront d'être nuancés, voire, contestés, à la lumière des faits, que je tâcherai de présenter de la manière la plus objective possible, en résistant à la tentation, relativement fréquente dans le champ des comparaisons internationales, de chercher à légitimer un modèle au détriment d'un autre.

La forte dichotomie qui caractérise *a priori* ces deux modèles s'explique aisément. Au différentialisme britannique semble tout naturellement s'opposer l'universalisme républicain français, héritier de l'esprit de 1789 : il pose son modèle comme idéal universel et considère la République comme une et indivisible, tous les citoyens étant égaux en droits, sans distinctions d'origine, de croyance ou d'affiliation. Pendant la Révolution, l'Article I<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen avait pour cible la division en catégories sociales antagonistes. Afin de les transcender, les « Représentants du Peuple Français » firent le pari audacieux d'ignorer les appartenances particulières, afin de ne s'attacher qu'au citoyen universel : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Après de nombreux soubresauts dans les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, cet universalisme fut ravivé sous la III<sup>e</sup> République, période de démocratisation et de progrès. Ernest Renan fut un de ceux qui exprimèrent et exaltèrent avec le plus d'éloquence le renouveau républicain de la Troisième République et la nécessité de transcender différences et particularismes. En 1882, dans sa célèbre conférence en Sorbonne<sup>1</sup>, il définit la France comme une « communauté de destin », reposant sur « le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçus indivis ».

C'est également au nom des valeurs universalistes que fut justifiée l'expansion coloniale, dont de manière significative, un des principaux artisans sous la jeune Troisième République fut Jules Ferry, père de l'école laïque. Comme l'observe Didier Lapeyronnie, pour les artisans du renouveau universaliste de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, « extirper les patois dans la République »<sup>2</sup> par le biais de l'éducation « obligatoire, gratuite et laïque » et « civiliser » les jeunes Africains, Malgaches ou Tonquinois relevaient bien d'une seule et même logique. Les mêmes valeurs allaient inspirer la loi de 1905 sur la Séparation de l'Église et de l'État.

L'Article I<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 réaffirme : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité

<sup>1</sup> Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, discours en Sorbonne, cité dans Vincent Duclert, *1870-1914. La République Imaginée*, Paris, Belin, 2010, p. 12.

<sup>2</sup> Pour reprendre l'expression célèbre utilisée en 1790 par Henri Grégoire, député à la Constituante.

devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion [...]. »<sup>3</sup> On comprend donc aisément le rôle fondamental joué par l'égalité républicaine dans la réticence de la France à s'aventurer, par exemple, sur la voie de mesures quantitatives « ethniques » de la population, tels qu'elles furent introduites progressivement outre-Manche à partir du début des années 1980, avant de se généraliser dans les années 1990, comme nous le verrons dans la troisième partie de cet ouvrage.

Le différentialisme, quant à lui, est un concept anthropologique qui considère qu'il existe une différence de nature entre des groupes : de sexe, de « race », de peuple, etc. Le groupe prend le pas sur l'individu, dans la mesure où l'appartenance réelle ou supposée à un groupe tend à primer sur les traits objectifs des individus.

Dans le contexte colonial, le différentialisme se traduisit fréquemment par l'idée selon laquelle les Britanniques étaient si différents des peuples colonisés, que toute tentative d'assimilation était vouée à l'échec et donc, vaine. Ce présupposé trouva par la suite une prolongation dans l'attitude vis-à-vis des immigrés non européens de l'après-guerre, dans la mesure où, dans l'immense majorité des cas, ils étaient originaires de l'ancien Empire ou des colonies résiduelles. Ce différentialisme colonial survécut dans une partie de l'opinion et de la classe politique, comme nous le verrons, et coexista avec un « différentialisme libéral »<sup>4</sup> qui émergea à partir du milieu des années 1960, sous l'impulsion des gouvernements travaillistes. Les immigrés de l'ancien Empire colonial n'étaient pas jugés inférieurs, mais irréductiblement différents, et, en définitive, inassimilables, ce qui explique que jusqu'à une époque récente, la trajectoire des politiques d'intégration britanniques fut très différente de celle des politiques mises en œuvre en France, même si, comme on le verra, celles-ci tardèrent à se dessiner dans la période de l'après-guerre et à s'émanciper du modèle séculaire de l'assimilation.

Cette opposition des deux modèles nationaux n'est bien évidemment pas dénuée de pertinence, nous le verrons à maintes reprises, mais elle sera nuancée lorsque cela s'avérera nécessaire.

Le bornage chronologique de chacune des trois parties de ce livre (dont chacune aurait pu faire l'objet d'un ouvrage spécifique, à l'évidence) ne relève pas d'un simple parti pris. Cette étape n'a pas été aisée et a sans nul doute constitué la principale difficulté méthodologique que j'ai rencontrée, compte tenu de la dimension comparative de cette étude et de la longue période qu'elle

---

<sup>3</sup> L'inscription de la parité dans la Constitution a d'ailleurs entraîné, en juin 1999, l'ajout suivant : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

<sup>4</sup> Emmanuel TODD, *Le Destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, 1994, p. 141-145.

couvre. En effet, un bornage chronologique pertinent pour un pays ne l'est pas forcément pour un autre, même lorsqu'il s'agit de pays voisins, confrontés à des problématiques analogues. Cela n'exclut pas, à l'évidence, que, pour des raisons différentes, certaines années s'avèrent parfois cruciales dans les deux pays, comme dans le cas, par exemple de 1962. Cette année-là vit, en France, la signature des Accords d'Évian et l'accélération de l'immigration algérienne. Au Royaume-Uni, 1962 fut marquée par l'adoption du *Commonwealth Immigrants Act*, qui signala la fin de l'immigration de main-d'œuvre et le début d'une immigration de type familial, femmes et enfants venant rejoindre, tant que la loi les y autorisait, époux et pères venus seuls en Grande-Bretagne afin d'y travailler.

Précisément, une des difficultés des comparaisons franco-britanniques en matière d'immigration et d'intégration est que, souvent, des dispositions législatives, la prise en compte de certaines problématiques ou la mise en œuvre de politiques correctives, par exemple, obéissent à des tempos différents. Ce décalage dans le temps, ainsi que l'impossibilité de superposition complète des problématiques nationales, s'expliquent notamment par la manière dont le processus de décolonisation et les politiques d'immigration ont été envisagés dans l'immédiat après-guerre. En outre, en matière d'appréhension de la différence culturelle, les modèles nationaux demeurent malgré tout influents, même si, on l'a vu, il appartiendra au présent ouvrage de nuancer les dichotomies trop réductrices.

Les bornages chronologiques initialement envisagés se fondaient sur des dates pertinentes pour les deux pays mais conduisaient à un éclatement du plan et à un déséquilibre important entre les parties. C'est pour cela que celui que j'ai finalement retenu s'appuie sur des dates-charnière de l'histoire mondiale. Même si elles ne correspondent pas nécessairement à des moments-clef en matière d'immigration et d'intégration de part et d'autre de la Manche, elles s'avèrent pertinentes pour les deux pays, directement exposés, depuis l'avant-guerre au moins, à la « mondialisation », ou, du moins, (puisque ce terme est anachronique pour les périodes couvertes au début de cet ouvrage) à toute variation significative dans les équilibres économiques, géopolitiques, diplomatiques ou militaires, tant aux niveaux régional que mondial.

La première partie, intitulée « Immigration, statut des immigrés, des étrangers et des sujets coloniaux : panorama trans-Manche », couvre la période allant de 1930 (lendemain du *krach* de Wall Street) à 1945 (fin de la Seconde Guerre mondiale), même si elle reviendra brièvement, dans un souci de mise en perspective, sur des événements ou évolutions législatives précédant directement cette période, mais pertinents pour la période 1930-1945. Cette partie sera elle-même subdivisée en deux chapitres, comme les deux autres parties de ce livre, d'ailleurs.

Le premier, qui couvre la période allant de 1930 à la fin de « la drôle de guerre », permettra de mettre en exergue un certain nombre de dissemblances et, à l'inverse, de similitudes entre la France et la Grande-Bretagne, qui constitueront autant d'éléments féconds en matière de comparaisons.

Parmi les différences marquantes entre les deux pays, il sera notamment question du recours plus important à l'immigration en France qu'en Grande-Bretagne, encore caractérisée par une émigration importante vers les anciennes colonies « blanches » de peuplement et les États-Unis ; de la crispation autour de toute évolution statutaire des territoires et des populations colonisées au sein de l'Empire colonial français, malgré des tentatives timorées de réforme sous le Front populaire, à une époque où, au Royaume-Uni, les prémices du processus de décolonisation étaient déjà bien palpables.

*A contrario*, parmi les éléments qui révéleront le plus de convergences entre les deux pays, une place importante sera accordée à la montée de l'antisémitisme et à l'exploitation de celui-ci par l'extrême droite, incarnée en France par les Ligues et, outre-Manche, par des formations telles que la *British Union of Fascists* de Oswald Mosley. Il sera également question de la conversion des partis de gouvernement à des politiques de préférence nationale en matière d'emploi, appliquées, selon des modalités relativement analogues, dans les deux pays, même si c'est incontestablement en France que les mesures les plus hostiles à l'égard des immigrés (et, même, des naturalisés récents) furent prises, en rupture complète avec l'universalisme républicain. L'impact de la guerre d'Espagne sera également analysé, tant du point de vue idéologique que migratoire : si, fort logiquement, la France fut le principal pays européen concerné par l'afflux de réfugiés espagnols, notamment au moment de la *retirada*, il sera montré que la question de l'accueil de ces réfugiés fit débat au Royaume-Uni, qui en reçut même un contingent limité, à titre humanitaire.

Le deuxième chapitre couvrira les cinq années entre le début réel des hostilités, en mai 1940, et l'armistice du 8 mai 1945. En préambule, on démontrera la pertinence de comparer deux pays, que tout, en apparence, séparait (pays vaincu, coupé en deux et occupé dans un cas ; pays assailli de toutes parts mais libre, dans l'autre). Ensuite, comme on le verra, en dépit des régimes politiques très différents en vigueur dans les deux pays, la question de l'entrée et du séjour des personnes dites « de couleur », notamment d'origine coloniale, donna lieu à des attermoissements similaires dans les deux pays, malgré des « chassés-croisés » parfois étonnants. Ainsi, tandis que le Régime de Vichy, pour des raisons politiques et stratégiques évidentes ne pouvait pas faire montre de la même attitude envers les Noirs qu'envers les Juifs (et quand il se montrait coupable de discrimination à leur égard, il en faisait porter la responsabilité à l'occupant), le Royaume-Uni se conforma sans trop sourciller à la ségrégation raciale importée sur son territoire par les troupes américaines qui y étaient stationnées.

Le reste du chapitre s'intéressera aux musulmans, enjeu stratégique dans les deux pays. Beaucoup plus nombreux en France qu'au Royaume-Uni à la même époque, ils étaient en apparence choyés par Vichy, qui les soumettait en fait à un contrôle strict, dans la continuité directe de ce qui s'était mis en place sous la III<sup>e</sup> République finissante. Outre-Manche, les musulmans de l'Empire, indispensables à l'effort de guerre, faisaient l'objet de certaines attentions, notamment en ce qui concerne l'attribution de terrains dévolus à l'édification de lieux de culte ou d'inhumation.

Enfin, la comparaison trouvera naturellement ses limites avec la question de la déportation des Juifs et des Tsiganes, à laquelle la Grande-Bretagne ne concourut naturellement pas. On montrera néanmoins, que sur une échelle infiniment plus réduite qu'en France, un statut des Juifs fut imposé par l'occupant allemand sur les îles anglo-normandes, où on assista à la mise en place d'un système de collaboration analogue à ce que l'on connut dans l'Hexagone à la même époque.

La deuxième partie (« Des débuts de l'immigration de masse à la fin des Trente Glorieuses ») s'étend de 1945 à 1974 et couvre donc les presque trois décennies d'expansion consécutive à la guerre, qui s'achevèrent au lendemain du premier choc pétrolier et qui, du fait d'une immigration coloniale massive, modifièrent à tout jamais le profil culturel, religieux et ethnique des deux pays.

Le premier chapitre, qui aura pour objet l'immédiat après-guerre, s'intéressera d'abord à la décolonisation et montrera comment la France tenta de s'inspirer, non sans ambivalence, du *Commonwealth* pour transformer son Empire colonial en « Union française », afin de préserver ses intérêts économiques et tenter de sauver ce qui pouvait encore l'être. Ensuite, il sera montré dans quelles conditions les deux pays élaborèrent, (si ce n'est conjointement, du moins en se concertant régulièrement), des dispositifs d'inspiration universaliste pour encadrer l'immigration d'après-guerre, bien que tous deux aient manqué de succomber à la tentation différentialiste lors de l'élaboration de ces politiques. La France, on le verra, allait s'orienter durablement vers une appréhension économique de l'immigration, en lien direct avec les besoins de l'économie. Cette approche allait se traduire par l'emploi quasi-exclusif pendant les trois décennies suivantes de l'expression « travailleurs immigrés » pour désigner les immigrés, dont la présence semblait uniquement légitimée par leur contribution à l'économie nationale. Le Royaume-Uni, par contraste, en décrétant l'équivalence des droits sociaux mais aussi civiques et politiques entre les ressortissants de ses anciennes colonies ou ses sujets coloniaux résiduels et les autochtones, allait s'orienter, tout aussi durablement, vers une approche beaucoup plus politique de l'immigration, qui allait progressivement se déconnecter des besoins de main-d'œuvre du pays.

Le deuxième chapitre, qui étudiera la période 1950-1974, s'intéressera à l'accélération de l'immigration non européenne dans les deux pays et analysera

notamment les conséquences populaires, politiques, culturelles et urbanistiques de cette nouvelle donne démographique. Certaines particularités nationales seront étudiées, comme la spécificité de la problématique algérienne, à un moment où la France allait livrer – et perdre – sa dernière guerre coloniale, avec d'importantes répercussions sécuritaires, y compris en métropole, donnant parfois lieu à une répression policière d'une brutalité inouïe, largement cautionnée par l'État français.

On s'intéressera également à l'arrêt prématuré de l'immigration coloniale outre-Manche, à une époque où une gestion très libérale des flux, caractérisée par un certain laisser-faire, prévalait dans l'Hexagone. Dès la charnière des années 1950 et 1960, l'immigration et la place des immigrés au sein de la société britannique se trouvèrent au cœur du débat politique, et furent exploitées sans vergogne par une partie de la droite parlementaire, dont les thèses rencontrèrent un écho certain, notamment dans les milieux ouvriers pourtant traditionnellement enclins à voter travailliste. C'est en réaction à l'hostilité manifestée à l'encontre des populations d'origine immigrée qu'à partir de 1964, les gouvernements travaillistes allaient élaborer des politiques volontaristes de lutte contre la discrimination raciale, combinées à des politiques de plus en plus strictes de gestion des flux, tout en tolérant le maintien de particularismes culturels, à une époque où les premières revendications culturelles commençaient à émerger.

La France, à la même époque, demeurait hermétique à la problématique de l'intégration, même si certaines voix s'élevaient pour dénoncer les conditions de vie des « travailleurs immigrés » et même si certaines mesures volontaristes, notamment en matière de logement, commençaient à être prises (ex. : « loi Debré » sur la résorption des bidonvilles, 1964).

La troisième et dernière partie, enfin, débute en 1974 et s'achève de nos jours. On montrera notamment le virage à 180 degrés en matière de gestion des flux suite à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, dans un contexte de montée inédite du chômage depuis la fin de la guerre, alors que lentement, la question de l'intégration des immigrés commençait à se poser, les autorités esquissant en la matière une politique quelque peu incohérente, faite de tâtonnements, oscillant entre assimilation et mesures non assumées d'« insertion », comme nous le verrons.

Simultanément, au Royaume-Uni, les travaillistes, à nouveau aux affaires, parachevaient la législation *ad hoc* en matière de « relations raciales », selon la terminologie explicite en vigueur outre-Manche, qui servirait de socle aux mesures d'inspiration multiculturaliste qui allaient se mettre en place au tournant des années 1980, sous des gouvernements conservateurs, dans un contexte très tendu dans certains quartiers (Saint Paul's à Bristol, Brixton à Londres, notamment). Les difficultés, on le verra, étaient également palpables en France au début des années 1980 dans certaines cités sensibles, aux Minguettes (Vénissieux) par



exemple, qui s'embrasèrent parfois en même temps (ou presque) que les *inner cities* britanniques.

L'arrivée de la gauche mitterrandienne au pouvoir en mai 1981 tourna définitivement la page des Trente Glorieuses : bientôt, l'expression « travailleurs immigrés » allait disparaître. Des politiques plus volontaristes et moins frileuses (dans un premier temps, du moins) allaient être mises en œuvre, alors que s'esquissait, peu à peu, une politique moderne d'intégration des populations d'origine immigrée et que l'antiracisme se développait, selon des modalités très différentes de ce que l'on connaissait alors outre-Manche, comme cela sera montré.

Le deuxième chapitre couvre la période 1989-2001. Nous verrons qu'au début de ces douze années, on assista dans les deux pays à une poussée de l'islam conservateur et politique, plus affirmée au Royaume-Uni, comme on allait le voir à l'occasion de l'affaire Rushdie (février 1989), bien que les débats suscités en France par les premières affaires dites « du voile islamique » (Creil, automne 1989) suscitèrent de très vifs débats et embarrassèrent l'État laïque, démuni face à l'affirmation de revendications religieuses que l'on croyait dépassées depuis la loi de Séparation de 1905. C'est néanmoins sous le deuxième septennat de François Mitterrand que la politique dite « d'intégration républicaine » allait être définie par le tout nouveau Haut Conseil à l'Intégration (1991). Simultanément, comme nous le verrons en détail, le Royaume-Uni s'installait dans un multiculturalisme de fait, caractérisé par des mesures emblématiques, comme l'« enseignement multiculturel » (*multicultural education*, 1988) ou le recensement ethnique (1991), qui faisaient l'objet d'un consensus minimaliste, tacite mais bien réel entre les conservateurs, toujours au pouvoir et désormais dirigés par le Premier ministre John Major et un parti travailliste dont la traversée du désert semblait sans fin.

La décennie 1990-2000 allait être marquée par une convergence des deux pays vers des politiques très strictes de réduction de l'immigration, notamment par une lutte de plus en plus acharnée contre l'immigration clandestine, au prix, parfois, d'une certaine brutalité (ex. : expulsion des sans-papiers de l'église Saint Bernard, à Paris, en août 1996). Néanmoins, l'arrivée au pouvoir de gouvernements de gauche en France comme en Grande-Bretagne en 1997 marqua une pause, temporaire, dans la surenchère observée depuis une dizaine d'années déjà.

L'épilogue de cette dernière partie, enfin, aura pour objet la période 2001 à 2012, au cours de laquelle on a assisté, dans une certaine mesure, à une « convergence croisée »<sup>5</sup> des deux pays en matière de politiques d'intégration,

---

<sup>5</sup> Vincent LATOUR, « Converging at last? France, Britain and their minorities », in *The Construction of National Identities*, Tariq MODOOD et Gino RAYMOND (dir.), London/New York, Palgrave-Macmillan, novembre 2007.



notamment suite aux attentats du 11 septembre 2001 qui, dans les deux pays comme dans l'ensemble des nations occidentales, ont conduit à un changement de cap dans les politiques d'immigration et d'intégration, ce virage étant particulièrement marqué au Royaume-Uni.

Dans cette période, on a assisté à un certain infléchissement, voire à l'érosion du modèle républicain. La France, tout en continuant à affirmer son attachement à l'intégration, a introduit (ou, le plus souvent, on le verra, envisagé d'introduire) des mesures d'inspiration multiculturaliste : instance représentative musulmane (Conseil français du culte musulman, 2003) ; tentatives de recours à la statistique ethnique et de mise en œuvre de politiques de discrimination positive se fondant sur des critères ethniques, et non plus strictement géographiques<sup>6</sup> ; prise en compte des interdits alimentaires d'origine religieuse dans certaines cantines scolaires ou administratives, etc.

*A contrario*, la Grande-Bretagne, en réhabilitant la notion d'intégration, honnie depuis les années 1960 (et, surtout, 1980) car jugée irrespectueuse des différences culturelles et teintée de paternalisme, a mis en œuvre (ou, là aussi, tenté de mettre en œuvre) des politiques pouvant être décrites comme d'inspiration républicano-universaliste : cours d'éducation civique (*citizenship education*) directement inspirés de ceux en vigueur en France ; critique du communautarisme et promotion inédite du « vivre ensemble » par le biais des politiques dites de « cohésion sociale » (*community cohesion*) ; interdiction des signes religieux les plus occultants dans les écoles d'État. Ce changement de cap britannique, qu'il conviendra de mettre en perspective et de nuancer, a été corroboré par le gouvernement de coalition sorti des urnes en 2010.

Pour autant, nous montrerons que les deux modèles nationaux résistent relativement bien, même s'ils sont soumis à de plus en plus de pressions, souvent contradictoires.

Dans les deux cas, comme nous le verrons, ce virage intégrationniste et sécuritaire (logiquement plus marqué en Grande-Bretagne qu'en France, compte tenu du poids du multiculturalisme depuis les années 1980) n'a pas été exempt d'une exploitation politique et d'une dramatisation des enjeux parfois grossières (par les néo-travaillistes jusqu'en 2010 puis par le gouvernement de coalition depuis ; par la majorité UMP pour l'essentiel en France, puisqu'elle a dirigé le pays entre 2002 et 2012).

En dernier lieu, la conclusion générale tirera les principaux enseignements de cette étude comparative couvrant un peu plus de sept décennies et tentera d'émettre des hypothèses quant à l'évolution possible de ces deux modèles.

---

<sup>6</sup> Ces tentatives furent repoussées respectivement par le Conseil constitutionnel en 2007 et le Comité Veil en 2008, comme nous le verrons en détail dans la dernière partie de cet ouvrage.